

L'écho du Rhins



Saint-Victor-sur-Rhins

Mars 2020

www.stvictorsurhins.fr

Edito de Monsieur le Maire

Le budget prévisionnel 2020, de transition, permet de faire face aux travaux nécessaires voire indispensables et d'entrevoir, d'envisager l'avenir de la commune sereinement mais prudemment.

En effet, la clôture des comptes 2019 laisse apparaître un excédent, ce qui correspond à l'épargne nette de l'ordre de 210 000 € (budget assainissement et communal réunis). Ce résultat positif est le fruit d'une bonne maîtrise des dépenses et à la mutualisation de nombreux services avec la CoPLER.

Le niveau d'endettement de la commune est passé de 13,70 % des recettes réelles en 2007 à 6,95 % en 2019. (annuités remboursées sur recettes réelles).

La capacité de désendettement est actuellement de 2,58 années, alors qu'elle était de 1,54 années en 2007. (nombre d'années nécessaires d'épargne brute pour rembourser le capital restant dû). La situation d'une commune est très bonne lorsque la capacité de désendettement est comprise entre 0 et 8 années.

Par conséquent, les finances de la commune sont saines. Toutefois des incertitudes existent, quant aux recettes liées aux compensations et dotations de l'état :

- Avec la suppression de la taxe d'habitation
- Avec le gel de la dotation globale de fonctionnement
- Avec la limitation du développement de l'urbanisme, due aux contraintes de la consommation foncière, imposée par la loi
- La diminution des aides et subventions à tous les niveaux
- Par la perte de l'autonomie fiscale, par le transfert des compétences aux intercommunalités ou syndicats mixtes.

Ce dernier écho du Rhins des deux mandats, me permet de remercier très sincèrement la commission communication et en particulier Lise qui a été la « cheville ouvrière » tout au long de ces six dernières années.

BILAN 2019

Budget assainissement :

Fonctionnement :

Dépenses 2019	Recettes 2019	Total en €
25 916,09	49 528,66	+23 612,57

Investissement :

Dépenses + déficit 2018	Reste à réaliser (maîtrise d'œuvre)	Total en €
181 815,67	19 510,00	+201 325,67
recettes	Reste à réaliser (subvention)	Total en €
228 664,49		+228 64,49
	Résultat	+27 338,82

Excédent global = 23 612,57 + 27 338,92 = 50 951,39 €



Budget commune :

Fonctionnement :

Dépenses 2019	Recettes 2019	Total en €
759 345,66	956 794,97	+197 440,31

Investissement :

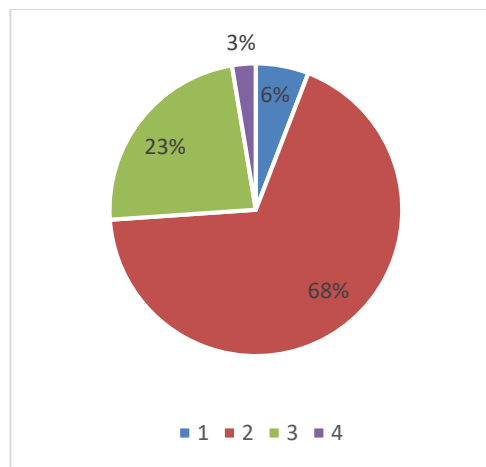
Dépenses	Reste à réaliser	Total en €
447 232,39	564 170,00	+1 011 402,39
Recettes + excédent 2018	Reste à réaliser (subvention)	Total en €
861 080,85	119 650,00	+980 730,85
	Résultat	-30 671,54

Excédent global = 197 449,31 - 30 671,54 = 166 777,77 €



LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

D'où vient l'argent ?



Les recettes de fonctionnement réelles sont de 845 287 €

1- 49 300 € de produits des services

Il s'agit principalement des prestations des familles bénéficiant du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire.

2- 574 700 € de recettes fiscales

Les impôts locaux sont la première source de financement de la commune. Depuis six ans, les taux communaux restent inchangés.

3- 198 182 € de dotations de l'Etat et de compensations

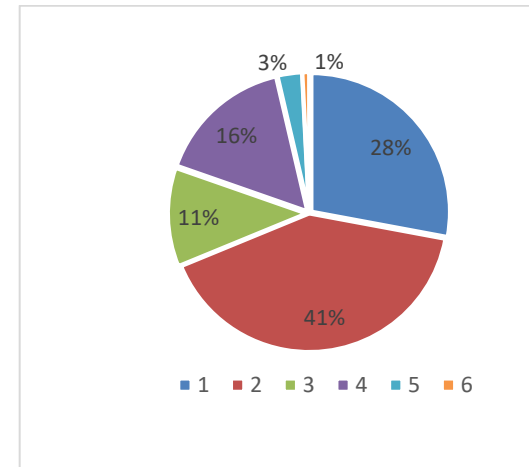
Les dotations de l'Etat n'étant pas encore connues au moment du vote du budget, les prévisions ont été anticipées en légère baisse.

4- 22 100 € de produits de gestion courante

Ce poste correspond principalement à la location des appartements communaux et des locations de salles communales.



Où va l'argent ?



Les dépenses de fonctionnement réelles sont de 757 620 €

1- 211 600 € de charges à caractère général

Eau, électricité, gaz, carburant, maintenance éclairage public, fournitures scolaires et administratives, entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, entretien des véhicules et du matériel etc..

2- 309 590 € de charges de personnel

1 secrétaire et 1 agent d'accueil à 15h par semaine, 2 agents de voirie, 2 agents aide maternelle, 1 agent technique (entretien des locaux), 1 cuisinière, 1 aide de cuisine : 4 personnes à temps complet et 5 personnes à temps non complet. Les études surveillées payées aux professeurs des écoles sont comptabilisées dans ce poste, ainsi que les heures d'intervention des brigades vertes de la CoPLER.

3- 87 520 € de Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)

Il s'agit d'une dépense correspondant au reversement d'une part de la taxe d'habitation du département.

4- 121 310 € de charges courantes

Ce poste comprend les indemnités des élus, la contribution au service incendie, les subventions aux associations, les contributions à d'autres organismes (dont le SIEL).

5- 21 600 € de charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

6- 6 000€ dépenses exceptionnelles et imprévues.



L'INVESTISSEMENT

Remboursement du capital des emprunts : 33150 €
(remboursement du prêt relais de 500 000 € début janvier)

Travaux de voirie : 141 181 €
Sécurisation de la carrière vers SCI du viaduc, voirie le Saunier, voirie Péricard et les Oliviers.

Acquisition de matériels : 8 000 €
Cette dépense concerne, entre autres, l'achat d'un défibrillateur pour la salle des sports.

Mise aux normes de l'éclairage public : 69 000 €
Fin de La mise aux normes des candélabres à mercure.

Restructuration de la mairie : 20 000 €

Salle des fêtes : 110 740 €
Ce chiffre correspond à l'étude de faisabilité votée lors du conseil municipal de décembre 2019 ainsi qu'une inscription de 100 000 € de provision pour les futurs travaux.



La fibre optique

Tous les habitants et entreprises de Saint-Victor-sur-Rhins sont éligibles à la fibre publique THD42 déployée par le SIEL-Territoire d'énergie. Vous pouvez désormais vous abonner auprès de 10 fournisseurs d'accès Internet :

NordNet NordNet (3420)

OZONE (0 973 01 1000)



K-net K-net (09 72 350 350)

VIDEOFUTUR (09 70 252 627)



bouygues Bouygues (3106)

Coriolis Telecom (09 70 715 555)



SFR SFR (1099)

Orange (3900)

free Free (1033)



WE ACCES group (09 70 26 14 00)



Troc de graines

Dès 18h, ce vendredi 31 janvier à la salle des anciens, la MJC de Saint-Victor a organisé son premier troc de graines pour les jardiniers amateurs et confirmés. Ce projet a été initié par Marisol Theis passionnée de jardinage et de nature en général. Elle a su créer une atmosphère agréable et conviviale. Durant quelques heures une quinzaine de personnes sont passés afin d'échanger des graines de légumes, plantes, fleurs, et des conseils...

En plus de cela, Marisol a mis des graines de côté afin de créer une grainothèque (lieu destiné à la conservation et à l'échange de graines) et compte l'étoffer d'année en année. Elle a comme ambition de créer plusieurs temps forts tout au long de l'année : échanges de graines, puis de plaçons pourquoi pas de légumes.

Elle reste disponible pour des idées, pour déposer des graines au 06.13.93.53.14.



Concours de belote de la boule amicale

32 joueurs soit 16 doublettes ont participé à la belote organisée par la Boule Amicale le mercredi 29 janvier. Bravo aux gagnants Sylvie et Zonzon. L'ambiance était conviviale et la soirée s'est terminée par un casse-croûte.



Vente de boudins par les vétérans du Basket



Les 9 vétérans ont vendu 90 kg de boudins le samedi 1^{er} février de 8 à 12h30 sous le porche du bar des Voyageurs. Les bénéfices serviront à financer le tournoi des vétérans.

Informations concernant le ramassage des poubelles

Les commerçants ainsi que les entreprises et le restaurant scolaire se verront ramasser leurs ordures ménagères (poubelles grise) une fois par semaine le lundi très tôt.

La poubelle de tri, elle, ne sera ramasser qu'une fois toutes les deux semaines, les lundis des semaines paires.



Médecin traitant

L'état demande pour être remboursé au maximum par la sécurité sociale d'avoir un médecin traitant, afin de suivre le parcours de soins coordonnés. Il consiste à confier au médecin traitant la coordination des soins pour votre suivi médical. Le parcours de soins garantit une meilleure prise en charge des dépenses de santé. Pour en bénéficier, vous devez choisir et déclarer un médecin traitant.

Cependant, trouver un médecin traitant sur le territoire après le départ du Docteur KRITSEPS est devenu compliqué. Nous sortons du parcours de soins donc nous payons une majoration.

Mais il y a une alternative à cela :

L'exception au parcours de soins permet à l'assuré de consulter certains spécialistes en accès direct spécifique, c'est-à-dire sans avoir été orienté par son médecin traitant au préalable. Ces consultations ne font pas l'objet d'une majoration du ticket modérateur. Le patient est considéré comme étant dans le parcours de soins coordonnés.

Pour cela il suffit de remplir un dossier disponible en mairie, de l'envoyer à la CPAM et d'en garder une copie.

Nouveau à St Victor

Juste à la retraite ou retraité depuis longtemps déjà, venez découvrir ou redécouvrir **la pratique du yoga** (respiration, présence au corps, postures, méditation, relaxation profonde, yoga sur chaise...)

A partir du 10 mars 2020,
le mardi de 14h30 à 15h30, Salle des anciens
Paiement à la séance 7 € ; pas d'inscription à l'année.

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS

MARS

Concours d'ouverture, boule amicale
samedi 07, boulodrome

Concours belote, Société de chasse
samedi 14, salle des fêtes

Bal des jeunes, classes en 0
samedi 21, salle des fêtes

Atelier de communication non-violente - MJC
dimanche 22, 14h à 17h, salle des sports

Assemblée Générale, Comité des Fêtes
vendredi 27, salle des anciens

Vente de brioches - sou des écoles
dimanche 29, à partir de 9h, village

AVRIL

Livre d'or, classes en 9
vendredi 03, salle des fêtes

Bourse d'échange, placomusophiles
samedi 04, salle des sports

Vente de tripes, Ski-club
samedi 04, Centre Bourg

Repas des anniversaires, Club du 3^{ème} âge
jeudi 09, salle des charpentes

Concours de boules, Crédit Mutuel
lundi 13, Boulodrome

Fabrication cosmétique en famille, MJC
dimanche 19, salle des sports

Bols tibétains, MJC
dimanche 26, salle des sports

MAI

Vente de muguet, basket
vendredi 01, village

PROGRAMME DE LA FÊTE FORAINE
8 au 10 mai



Concours de boules mixte, Boule Amicale
vendredi 08, boulodrome

Concours de pétanque, Société de chasse
samedi 09, boulodrome

Bal populaire, Comité des fêtes
samedi 09, salle des fêtes

Safari pêche, association pêche
samedi 10, aux étangs du Marnanton

Il sera interdit de stationner sur la Place Carnot dès le lundi 4 mai à partir de 22 h.
Vous pourrez utiliser le parking du parc Dugoujard et la Place des Anciens Combattants.

Vente de plants, Sou des écoles
vendredi 15 et samedi 16, bourg

Concours de pétanque, Sou des écoles
samedi 16, salle des sports

Fêtes des classes, Classes en 0
samedi 30 et dimanche 31, village

JUIN

Concours de boules inter-sociétés, Boule Amicale
samedi 06, Boulodrome

Fête de l'école, Sou des écoles
vendredi 19, salle des sports

Barbecue des commerçants, commerçants
samedi 20, place Carnot